



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

L'ACTION DE L'ÉTAT SUR LES SITES INDUSTRIELS DU BASSIN DE LACQ

Inspection des installations classées
Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine



Bassin de Lacq : site emblématique mobilisant les actions de l'État

De nombreuses actions de l'État sont menées sur le bassin industriel de Lacq afin de minimiser les conséquences négatives de ses activités et d'améliorer la maîtrise des risques par les industriels. Elles visent aussi à la déclinaison à l'échelon local des orientations nationales de la transition écologique.

Point 1 : Rappel historique et importance économique

Découverte du gisement de Gaz

Le 10 novembre 1941, la Société Nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA) voit le jour. Après plusieurs années de forages et d'essais, le gisement d'huile de Lacq supérieur est découvert en décembre 1949, à 600 mètres de profondeur. Les forages se poursuivent : à 3450 mètres de profondeur du pétrole est enfin trouvé en faible quantité.

Le 19 décembre 1951 à 3555 mètres, le gaz jaillit brutalement et une odeur d'œuf pourri (de l'hydrogène sulfuré) s'en dégage.

En 1955, les réserves du gisement sont estimées à 150 milliards de m³, une première unité de traitement pour rendre le gaz brut propre à la consommation voit le jour. L'aventure industrielle peut alors commencer, l'exploitation démarre en 1957 et se développera jusqu'à la fin des années 70 sous la bannière de la SNPA devenue SNEA.

En 1957, en lien avec le développement de l'exploitation du gisement, la ville de Mourenx-ville nouvelle prend naissance. **Inaugurée le 20 mai 1958**, cette cité est bâtie pour loger les cadres et les employés du complexe de Lacq.

L'usine de Lacq atteint son apogée 20 millions de mètres cubes de gaz chaque jour suite à un programme très ambitieux fixé par les pouvoirs publics à la SNPA générant des milliers d'emplois dont l'intérêt rayonne sur toute la France.

Autour du gisement, se bâtissent des unités de chimie lourde, toutes consommatrices de gaz ou de ses dérivés, mais une centrale thermique EDF à Artix. De nouvelles entreprises (Péchiney, Rhône-Poulenc, Atochem,..) s'implantent sur le Bassin le transformant en un site majeur de l'industrie chimique lourde.

Déclin du gisement

Le déclin commence avec la réduction de la production de gaz à partir de 1983. L'épuisement progressif du gisement de gaz conduit à partir de 1985 à la fermeture de différentes installations (centrale d'Artix, usine d'aluminium de Péchiney). Les entreprises présentes sur le bassin adaptent leur fonctionnement en lien avec l'évolution de la production de gaz.

En 1994, la Société nationale Elf Aquitaine est privatisée ainsi que la Société nationale de gaz du Sud-Ouest et devient GSO, Gaz du Sud-Ouest qui devient une filiale du nouveau groupe TotalFinaElf.

Plusieurs initiatives sont mises en place avec **en 1999, la création du groupe de travail APRES** (Abandon des Puits et Remise en Etat des Sites) puis en 2000 est créé le lotissement Induslacq, dont le but est de favoriser l'implantation d'industriels en chimie fine.

En 2001, c'est au tour du groupement d'intérêt public Chemparc d'être créé, il vise à favoriser l'implantation de nouvelles industries sur le bassin de Lacq.

La reconversion industrielle du site

En 2008, la programmation définitive du terme de l'exploitation est décidée, elle s'accompagne du lancement de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et compétence. Les efforts permettent le développement de nouvelles activités sur le bassin de Lacq : agrocarburants, traitements des déchets, chimie moléculaire, électricité, vapeur.

La Société béarnaise de gestion industrielle (Sobegi), née en 1975, **reprend la gestion plateforme Induslacq en 2010**, auparavant sous contrôle de Total, pour fournir une trentaine de clients en vapeur, eau, gaz et en service de maintenance

Le 14 octobre 2013 marque l'arrêt de l'exploitation commerciale du gaz de Lacq par Total Exploration Production France (TEPF) mais l'épuisement des réserves de gaz ne signifie pas la fin du complexe industriel et chimique.

Le Cluster chimie, **le protocole LCC30**, signé en décembre 2010 et inauguré en novembre 2013, **doit assurer jusqu'à au moins 2030, l'activité des industriels de la plate-forme**. La poursuite de l'extraction en faible quantité du gaz et du soufre permet d'alimenter différentes unités chimiques de la plateforme industrielle de Lacq et créer la vapeur et l'électricité à moindre coût, essentielles pour les entreprises. Le bassin de Lacq est devenu un pôle chimique de grande envergure notamment pour la Thiochimie (chimie liée aux produits soufrés).

Point 2 : L'action de l'État

Une attention particulière

Le bassin de Lacq compte 22 installations classées SEVESO. À ce titre, il fait l'objet d'une grande attention des services de l'État, pour assurer la maîtrise des risques en lien avec les dispositions réglementaires.

Le bassin dispose de :

- **3 Plans de Préventions Risques Technologiques (PPRT), principal outil des politiques publiques** en matière de maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à risques, ils visent à définir les mesures foncières pour limiter les conséquences d'un événement majeur.
- **4 Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** viennent compléter les Plans d'Opération Interne (POI) de chaque établissement pour l'organisation des moyens de secours lors d'événements majeurs ayant un impact à l'extérieur des sites.
- **Des exercices périodiques de déclenchement de POI et de PPI** sont réalisés afin de vérifier et d'améliorer les dispositifs de secours. Ces dispositifs ont été dimensionnés sur la base des études de dangers de chaque établissement qui intègre la proximité des autres sites potentiellement impactés.

Tout événement majeur est répertorié par le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI). Cet organisme collecte les retours d'expériences pour enrichir les connaissances visant à mieux appréhender les phénomènes et moyens d'intervention en cas d'événement majeur accidentel.

Il convient de souligner qu'à l'exception de l'éruption incontrôlée intervenue sur un puits en cours de forage en décembre 1958, aucun accident technologique majeur n'a depuis été répertorié sur le bassin de Lacq.

Les établissements du bassin de Lacq font l'objet de contrôles réguliers établis conformément au plan de contrôle annuel périodique imposé par le ministère de la Transition écologique.

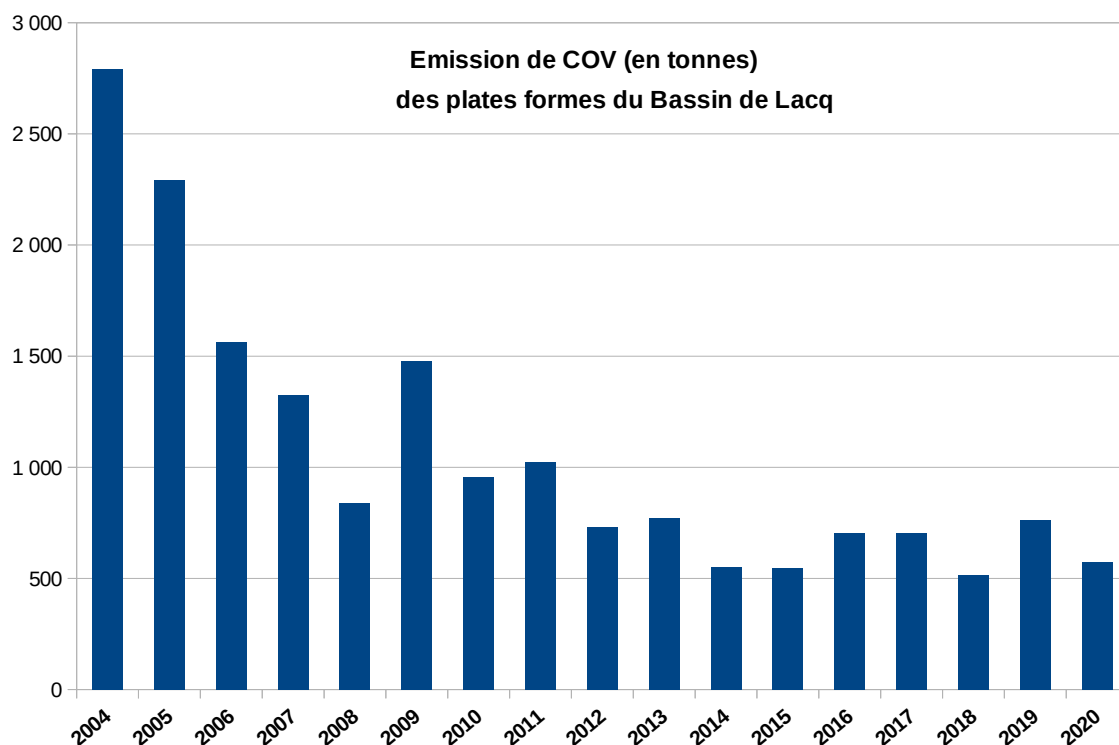
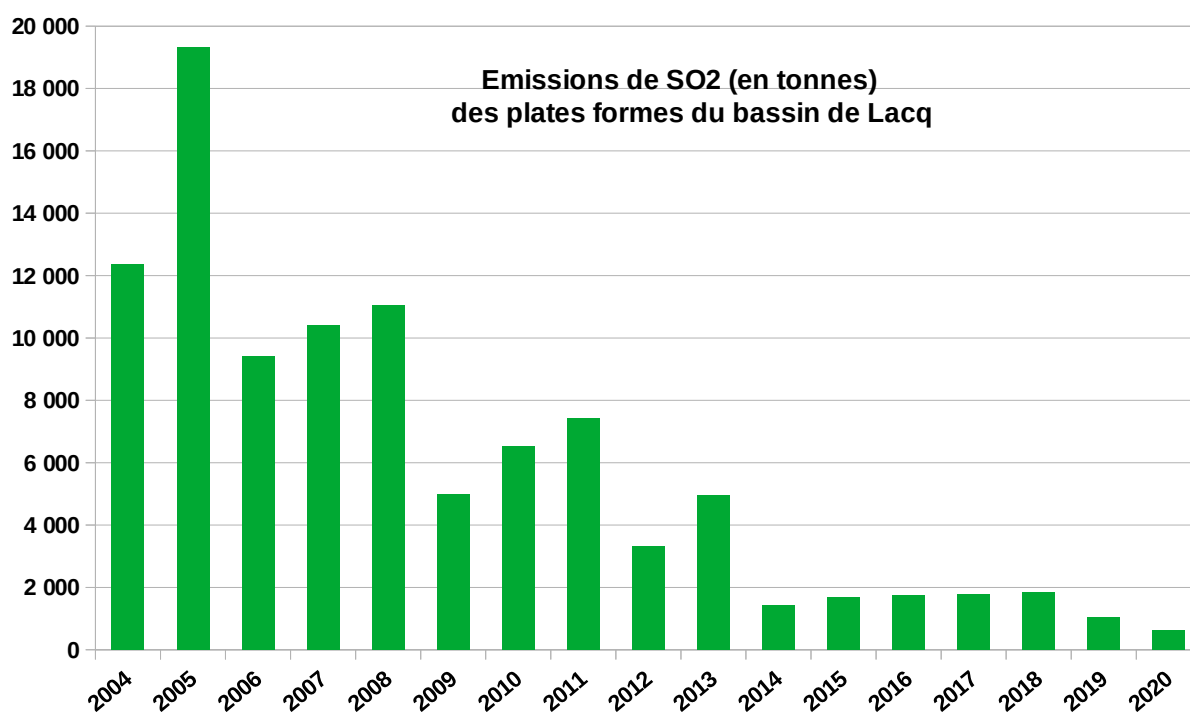
Chaque année, **plus d'une quarantaine de contrôles programmés ou inopinés sont réalisés par l'inspection des installations classées** afin de vérifier le respect des prescriptions suivant un thème choisi en lien avec les objectifs nationaux de contrôle. Les non-conformités constatées lors de ces inspections font l'objet d'une action proportionnée de la chaîne de l'inspection des installations classées pouvant conduire à des sanctions administratives et pénales.

Des réglementations différentes et évolutives, s'appliquent en fonction des enjeux de chaque établissement. Ces réglementations qui ont évolué au cours du temps ont imposé de nouvelles obligations aux industriels notamment par la directive SEVESO concernant la maîtrise des risques accidentels majeur et la directive « émissions industrielles » (dite IED) pour la maîtrise des pollutions et des risques chroniques.

Outre l'application de l'ensemble d'un corpus réglementaire, l'action de l'inspection vise à obtenir de chaque établissement qu'il s'inscrive dans une démarche d'amélioration continue pour la maîtrise des risques accidentels comme des risques chroniques.

Une forte diminution des rejets atmosphériques

Les démarches de réduction à la source des émissions atmosphériques, combinées à une réduction d'activité, ont conduit ces dernières années à des baisses très importantes et régulières des rejets des polluants historiques traceurs de l'activité industrielle du bassin, comme le dioxyde de soufre (d'un facteur 10 en 10 ans) ou les composés organiques volatils totaux (d'un facteur 5 en 10 ans). Depuis plusieurs décennies la qualité de l'air sur le bassin est suivie par ATMO Nouvelle-Aquitaine (observatoire régional de l'air agréé par le ministère de la Transition écologique) qui met en ligne sur son site internet les résultats de la surveillance de la qualité de l'air.



Des moyens spécifiques de suivi et d'information

Suivi

Le cadre réglementaire et le respect des normes s'appliquant, le fonctionnement des installations peut, malgré tout, dans certaines conditions, engendrer des nuisances pour les riverains.

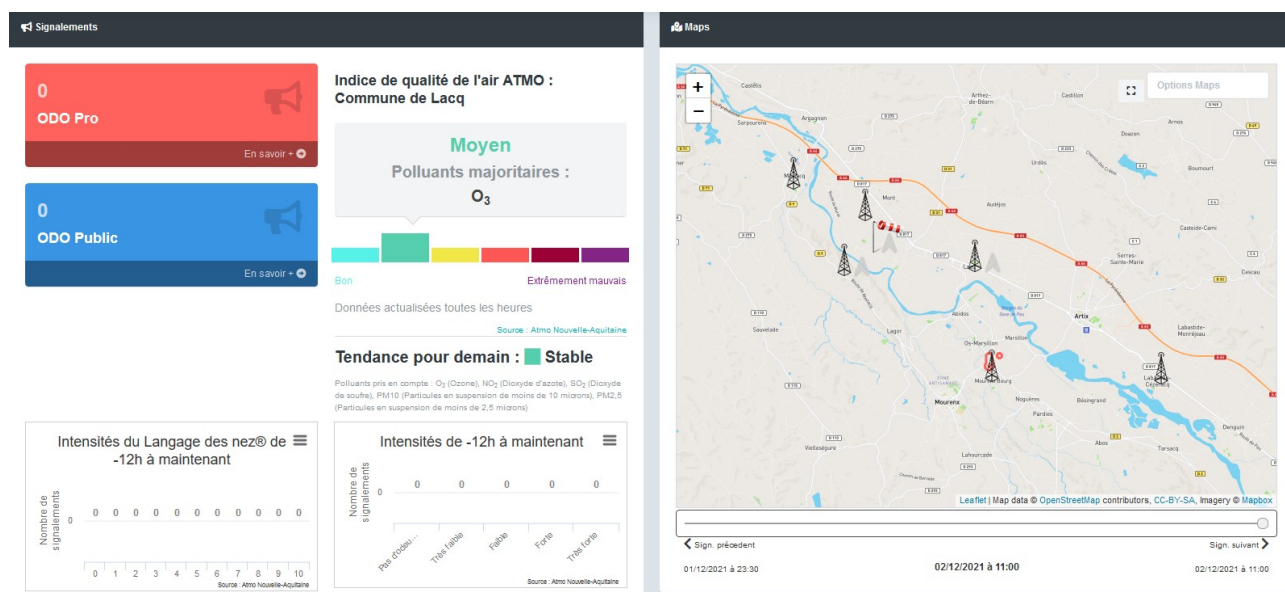
Depuis 2018, afin de suivre au mieux les épisodes de nuisances olfactives et irritatives, **une approche de co-construction entre les riverains, ATMO Nouvelle-Aquitaine et les industriels**, a vu l'émergence d'une plate-forme (ODO) de partage et de recueil des signalements.

Ce dispositif d'alerte est mis à la disposition du public via **une application smartphone ODO** (application nationale pour les odeurs).

Les alertes sont reprises sur la plate-forme ANETO qui dispose d'un accès aux 6 stations de mesure de la qualité de l'air (ATMO).

Pour l'application ODO, une trentaine de « nez » ont été formés (riverains et employés des entreprises). Les alertes de ces « nez » sont identifiées ODO pro, les autres alertes sont identifiées ODO public.

Le traitement de ces informations est réalisé de manière hebdomadaire par les industriels regroupés en association et un retour est réalisé sur le site : www.universlacq.fr



Concertation

Le bassin de Lacq dispose d'une commission de suivi de site (CSS) conformément aux dispositions réglementaires. Cette commission est composée de 5 collèges : Industriels, Administrations, Élus, Associations environnementales et de riverains, salariés protégés. Elle associe des personnalités qualifiées associées historiquement aux instances de concertation historiquement présentes sur le bassin.

Depuis sa création en 2016, cette commission s'est réunie à 9 reprises en réunion plénière et 23 fois en réunion de bureau.

La CSS constitue un lieu d'information et d'échange sur le fonctionnement de la plate-forme et de ses impacts sur l'environnement. L'ensemble des travaux de cette commission sont accessibles sur le site internet de la préfecture des Pyrénées Atlantiques.

Les études

Outre l'instruction des études de dangers dont les résultats ont été pris en compte dans les 4 PPRT et les 4 PPI régulièrement actualisés, l'État a diligenté différentes études visant à s'assurer de la bonne maîtrise des risques chroniques pour l'environnement comme pour la santé des populations.

Ainsi à partir de 2011, une grande campagne de surveillance des effluents aqueux a été menée sur les rejets industriels dans les eaux de surface pour élargir à plus de 100 substances individuelles dangereuses pour le milieu aquatique, visées par différents textes¹ communautaires ou nationaux. Même si cette campagne n'a pas identifié de rejets de substance en quantité préoccupante pour la qualité des milieux aquatiques, les programmes de surveillance des rejets liquides des industriels ont été actualisés afin de renforcer le suivi des impacts et identifier les pistes d'amélioration de ces rejets.

Les décennies du passé industriel ont laissé des traces durables sur les sols comme sur les eaux souterraines. Les premiers travaux conséquents de dépollutions ont été entrepris après la fermeture du site de l'ancienne fonderie Pechiney au début des années 1990 sur la commune de Noguères. Aujourd'hui, les sites sont soumis à des surveillances périodiques de la qualité des eaux souterraines en lien avec la pollution résiduelle et une information de la population est assurée via les maires des communes sur la qualité des eaux souterraines et en restreindre l'usage si nécessaire.

Les rejets atmosphériques des sites industriels de la plate-forme du bassin de Lacq et leurs impacts à l'extérieur constituent l'enjeu principal des attentes des riverains et font l'objet d'une attention particulière des services de l'État (notamment le service de l'inspection des installations classées service de la DREAL sous l'autorité du préfet qui assure la police de l'environnement sur ces sites).

Depuis 1998, un réseau de mesures de la qualité de l'air est géré par une association indépendante de surveillance de la qualité de l'air (ATMO NA). Cinq stations fixes de mesures de la qualité de l'air ont été mises en service sur la zone de Lacq. Celles-ci recherchent les oxydes d'azote, et surtout le dioxyde de soufre. L'implantation de ces stations de surveillance est donnée à la figure suivante.

Compte tenu des enjeux que pouvait représenter les rejets atmosphériques du bassin plusieurs études ont été menées à l'initiative de l'état depuis 2002 : entre 2004 et 2007, une étude d'évaluation des risques sanitaires de zones (ERSZ) a été mise en œuvre et a fait l'objet, à partir de 2013, d'une actualisation dont les résultats ont été rendus public en 2017.

Des cinq substances constituant des points de vigilance à l'issue de la première étude de zone de 2007, une seule perdure (Oxyde d'éthylène) en 2017 dans le domaine dit de vigilance active.

¹ • La directive 76/464/CEE concernant la pollution des eaux par les substances dangereuses

• La directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ou directive cadre eau : substances dites « prioritaires » et « dangereuses prioritaires » ;

• L'arrêté ministériel du 30/06/2005 modifié par l'arrêté ministériel du 21 mars 2007 établissant un programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses, dit PNAR : substances dites « pertinentes » au titre de ce programme. de 130 substances différentes

Le maintien de la surveillance environnementale sur le SO₂, le Benzène et l'acroléine a été recommandé. Les nouvelles substances évaluées en 2017 sont dans le domaine de conformité défini par le haut conseil de santé publique.

La dernière révision de l'ERSZ a examiné également la qualité des sols hors de la plates-forme industrielle. Sur ce point, elle n'a pas identifié la nécessité de mettre en œuvre de restriction d'usage hors de la plate-forme industrielle.

En complément, **Santé Publique France a lancé plusieurs études épidémiologiques sur le territoire.**

Une étape importante dans ces études vient d'être franchie avec la restitution du rapport sur [l'étude de mortalité](#) le 15 novembre 2021. Ce rapport conclue qu'il n'y a pas de surmortalité toute cause confondue chez les populations riveraines du bassin industriel de Lacq. Il identifie aussi des excès de risque de mortalité hors cancers pour des pathologies de l'appareil respiratoire et circulatoires, qui soulèvent des hypothèses sur des différences potentielles en fonction des expositions professionnelles, des mobilités des résidents ou encore du recours aux soins. Les autres volets de ces études épidémiologiques (enquête participative de santé déclarée et enquête de morbidité) permettront également d'explorer ces deux signaux sanitaires, et de disposer d'une photographie complète sur la situation sanitaire autour de ce bassin industriel.

Point 3 : Le plan d'action Lacq

Plusieurs événements ont conduit l'inspection des installations classées à innover tout en tenant compte des spécificités locales pour améliorer la connaissance des rejets industriels.

En 2015, une recrudescence de signalements olfactif et irritatif est apparue autour de la plate-forme induslacq et sur l'ensemble du bassin sans qu'il n'ait été mis en évidence de rejet atmosphérique non conforme aux dispositions réglementaires s'appliquant.

Dans le cadre du suivi des sites industriels, l'inspection des installations classées a identifié la nécessité d'imposer aux industriels l'amélioration de la connaissance de leur rejet en ayant recours à des techniques d'analyses exploratoires (Spectrométrie de masse) pour la surveillance de source fixe d'émission. Cette surveillance a été élargie sur toutes les sources connues d'émissions et pas uniquement les plus significatives, et en élargissant le spectre des substances recherchées.

Cette campagne avait donc pour but d'aller plus loin que la réglementation actuelle compte tenu du contexte spécifique du bassin.

La sensibilité de site vis-à-vis de la qualité de l'air reste un enjeu prioritaire pour les services de l'État. La nature et l'origine des causes des nuisances n'étant pas facilement établies au regard de la complexité d'une plate-forme industrielle, différentes actions ont été engagées par les services de l'État prescrivant en août 2019 des investigations supplémentaires qui vont au-delà des dispositions réglementaires « classiques » afin d'améliorer la connaissance de leurs rejets atmosphériques : cette démarche est unique en France.

COVID : impact sur la démarche

La crise sanitaire a généré des retards pour les investigations, liés en partie à l'impact sur le ralentissement des productions industrielles et par conséquent de leurs rejets et par la disponibilité des bureaux d'étude assurant les prélèvements et le traitement des données. Cette situation exceptionnelle a conduit à un report contenu des échéances prescrites d'environ 8 mois prenant en compte les difficultés des industriels.

La globalité des bilans a été fournie courant de l'été 2021. Ils sont analysés par l'inspection des installations classées et font l'objet d'une visite d'inspection dédiée, le programme de ces inspections sera bouclé en 2021.

Sur les 12 bilans déjà examinés, aucune substance non appréhendée historiquement n'est identifiée malgré le recours à des techniques analytiques de référence dans les laboratoires de recherche (spectrométrie de masse couplée à la chromatographie en phase gazeuse).

PTRMS : un nouvel outil expérimental

La DREAL Nouvelle-Aquitaine, sous l'autorité du Préfet de département a financé en 2020 un plan de mesures de la qualité de l'air autour de la plateforme de Lacq en élargissant les paramètres recherchés. Cette disposition inédite en France a nécessité une adaptation du matériel et une mobilisation plus importante du réseau de surveillance de la qualité de l'air ATMO NA.

Ce dispositif expérimental qui n'a pour l'heure pas permis d'identifier de concentration environnementale à un niveau préoccupant, traduit aussi la forte implication de l'État dans la recherche d'une amélioration des conditions de fonctionnement de la plate-forme du bassin de Lacq en complément des efforts réalisés par les industriels visant à minimiser leurs impacts sur l'environnement en lien avec les meilleurs techniques disponibles existantes.

Le bilan intermédiaire du Plan d'action Lacq

Sur les 12 bilans déjà examinés aucune substance déjà appréhendée historiquement n'est quantifiée à des niveaux pouvant compromettre des enjeux sanitaires immédiats.

Une source d'émissions diffuse significative de diméthyl sulfate (DMS) et de Toluène a été identifiée de façon cohérente avec les 1^{er} résultats de la campagne PTR-MS dans l'environnement.

Le rejet de la station d'épuration biologique mutualisée (STEB) nécessite des investigations complémentaires afin de caractériser la présence de deux substances (DPAN et de Valéronitrile) et son éventuel impact vis-à-vis de milieu naturel.

Des émissions d'acide sulfurique pour les émissions des installations de combustion utilisant le gaz désulfuré produit localement, non appréhendées historiquement, appellent des investigations supplémentaires.

Parallèlement aux perspectives d'améliorations pour la réduction des rejets atmosphériques déjà identifiées par les industriels, il apparaît que la surveillance environnementale autour des sites va devoir s'adapter aux enseignements de ces premiers résultats de cette amélioration des connaissances. Ainsi, la surveillance autour d'Induslacq va devoir être renforcée au moins pour l'acide sulfurique.

La démarche entreprise dans le cadre de ces campagnes d'analyse hors norme est complémentaire aux autres études menées sur le bassin. Elle ne fait pas apparaître d'enjeux sanitaires nouveaux. Elle permet d'identifier des axes d'investigations pour améliorer la qualité de l'air, et assurer la poursuite de l'amélioration de la compatibilité entre la qualité de vie et la santé des riverains avec les activités industrielles du bassin.

Point 4 : les actions des industriels

La démarche du plan d'action Lacq vient conforter ou compléter les différentes initiatives des industriels visant à améliorer les rejets atmosphériques sur la plate-forme du bassin de Lacq :

- ✓ Arrêt programmé début 2022 pour le principal atelier d'ARKEMA contributeur à la présence de diméthyl sulfate (DMS) à la station d'épuration biologique (STEB) ;
- ✓ Arrêt programmé fin 2021 du seul atelier de production d'acide sulfurique encore présent sur le bassin ;
- ✓ Programme de fiabilisation de l'unité de revalorisation du soufre (URS) prescrit en cours d'élaboration avec échéance fixée à 2025
- ✓ Test en cours, pour une alternative au torchage des effluents ayant un bas pouvoir calorifique inférieur (PCI) produits par le site de Lubrizol ;

Point 5 : L'avenir

L'écosystème industriel déjà présent est un atout qui lui permet, après l'ère des énergies fossiles, de s'engager dans de nouveaux défis tels que la décarbonation de l'industrie et la transition énergétique.

La revalorisation future de certaines friches industrielles permettra au bassin de lacq de renforcer sa participation à la production d'énergies renouvelables par la construction de parc photovoltaïques programmés sur Bésingrand et Pardies.

Le sujet du stockage de l'énergie, souvent au cœur des problématiques de l'équilibre nécessaire entre l'offre et la demande est un sujet facteur d'innovation sur lequel le bassin de Lacq entend apporter sa pierre à l'édifice grâce à des projets comme « Claudia » qui se concrétisera en 2022 par la mise en service de la plus grande installation en Europe de stockage d'électricité.

Témoin de l'attractivité industrielle de ce territoire, la start-up française Alpha Chitin, va implanter à Lacq un site de production de chitines et chitosanes (familles des glucides) grâce à un procédé innovant qui mettra en œuvre des matières premières biosourcées (larves de mouches, Krill et un champignon)

Ces quelques exemples démontrent que le territoire sur lequel est implanté le bassin industriel de Lacq est un territoire qui présente de part son histoire une forte identité et un savoir-faire industriel qui lui permet de se tourner vers l'avenir. L'ensemble des acteurs, notamment les entreprises, les collectivités territoriales et l'État y sont mobilisés pour le maintien et développement de l'industrie avec le souci permanent de réduire l'impact environnemental gage d'une bonne co-existence avec les riverains.